

(8) Les syndicats aimeraient que les apprentis aient un deuxième jour de cours afin qu'ils puissent acquérir plus de connaissances théoriques. Dans certains cas, la formation reçue dans une entreprise ne suffit pas à l'acquisition d'un degré de compétence élevé. Une journée supplémentaire d'études comblerait la lacune. La formation dans toutes les entreprises n'est pas uniforme.

(9) Tous les apprentis sont assujettis au même cadre législatif. Les syndicats jugent que la législation devrait établir des distinctions entre les métiers selon les compétences qu'elles exigent.

(10) Le mouvement syndical influence la teneur de la formation, mais c'est la Chambre de commerce qui contrôle la qualité de cette formation.

(11) Il y a de plus en plus d'apprentis dont l'accréditation est récente qui ne peuvent pas trouver de travail dans leur métier souvent en raison tout simplement du chômage frictionnel. Des apprentis qualifiés de 19 à 25 ans, 30 000 (45%) sont incapables de trouver du travail. Il y a lieu de mieux coordonner la formation donnée et les besoins du marché du travail. Néanmoins, les travailleurs spécialisés ont de meilleures perspectives d'emploi que les travailleurs non spécialisés dépourvus de formation.

(12) Les apprentis ont besoin de plus de formation du genre qui leur permet de s'adapter à l'évolution des besoins et d'élargir leur champ de compétences. Les écoles de formation professionnelle ou technique avancée donnent plus de formation de ce genre que les écoles de niveau inférieur.

(13) Deux instituts (l'un dirigé par les syndicats et l'autre dirigé par la Chambre de commerce) donnent des cours de recyclage.

(14) Les cours de recyclage durent de 4 à 14 mois.

(15) Les travailleurs de la métallurgie et les travailleurs manuels sont ceux qui ont le plus de mal à se recycler. L'impression d'être déraciné à l'âge de 45 ans est un des obstacles psychologiques à surmonter.

(16) On enseigne maintenant aux apprentis à accepter le fait qu'il se peut qu'ils doivent changer de profession pendant leur vie professionnelle.

(17) Il est beaucoup plus difficile d'encourager la mobilité en raison d'obstacles tels que les disparités régionales des salaires et des coûts de production et la réticence des familles à quitter leur région.

Entrevue avec Paul-Pierre Valli
Assistant de P. Séguin
Ministre français des Affaires sociales,
de l'Emploi et de la Formation
Paris, France
Le 9 septembre 1986

(1) Le ministre français des Affaires sociales, de l'emploi et de la formation, Philippe Séguin, a récemment lancé un programme de lutte contre le chômage en France composé de trois volets (le nombre de chômeurs s'élève maintenant à 2,5 millions).

(2) Les deux premières étapes sont maintenant en cours et semblent se dérouler convenablement. M. Séguin s'est d'abord attaqué au chômage chez les jeunes en instaurant un programme visant à améliorer la situation sociale des jeunes. Bien que les jeunes travailleurs soient rémunérés en deçà du salaire minimum par les entreprises privées, le gouvernement verse les avantages sociaux et finance des programmes de formation.

(3) Le deuxième volet du programme de M. Séguin vise à promouvoir la discussion entre tous les partenaires sociaux et à assouplir les règlements relatifs à la rémunération des emplois à temps partiel et temporaires.

(4) Le troisième volet du programme, qui est aussi le plus litigieux, concerne les travaux d'utilité collective (TUC) subventionnés par le gouvernement, qui ont une valeur sociale intrinsèque mais que le secteur privé pourrait considérer comme coûteux ou inintéressants.

(5) Les chefs de syndicat ont critiqué le programme qu'ils considèrent comme une solution archaïque plutôt que progressive qui permettrait de trouver des moyens d'accroître la productivité et la capacité de concurrence.

(6) La «valeur sociale» de ces emplois a été remise en question tout comme leur utilité à long terme. (En font partie l'aide domestique, le soin des personnes âgées, la livraison des journaux à domicile.)

(7) M. Séguin est d'avis que la réalité nous force à choisir entre ces types d'emplois et le chômage, et il s'est engagé à réduire le taux de chômage.

(8) Le coût de ce programme s'élèvera à 73 \$ millions en 1986 et à 526 \$ millions en 1987. Le